



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL | 20 décembre 2021

VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Neuville, tenue le lundi 20 décembre 2021, à 19 h 30, en audioconférence.

Sont présents : Monsieur le maire Bernard Gaudreau, président

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Serge Beaulieu
Luc Bertrand
Luc Delisle
Anne-Sophie Paquet
Simon Sheehy
Denise Thibault

Sont également présentes : Mme Julie Duchesne, adjointe à la direction générale
Mme Lisa Kennedy, directrice générale et greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Bernard Gaudreau, maire et président de la séance, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Celle-ci se déroule en audioconférence conformément aux nouvelles règles sanitaires en vigueur depuis 17 heures aujourd'hui, lesquelles ont été émises par le gouvernement du Québec pour freiner la propagation de la COVID-19, et aux différents décrets et arrêtés ministériels adoptés.

2. ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2022

21-12-214

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a analysé le contenu du projet de prévisions budgétaires 2022 lors de sa rencontre de travail du 14 décembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ANNE-SOPHIE PAQUET ET RÉSOLU,

QUE ce conseil adopte les prévisions budgétaires 2022 au montant total de **6 393 876 \$**, telles que présentées ci-après :

DÉPENSES :

Administration générale	892 652 \$
Sécurité publique	1 015 418 \$
Transport	901 789 \$
Hygiène du milieu	905 938 \$
Urbanisme et environnement	398 420 \$
Loisirs, culture et communications	1 318 593 \$
Frais de financement	798 666 \$
Immobilisations	162 400 \$
TOTAL	6 393 876 \$

RECETTES :

Taxes	4 949 785 \$
Païement tenant lieu de taxes	41 315 \$
Autres recettes de sources locales	639 550 \$
Transferts	230 777 \$
Affectation surplus et fonds réservés	532 449 \$
TOTAL	6 393 876 \$



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL | 20 décembre 2021
VILLE DE NEUVILLE

3. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2022, 2023 ET 2024

21-12-215

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville doit adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE ces immobilisations sont conditionnelles à l'obtention de subventions gouvernementales;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC DELISLE ET RÉSOLU,

QUE ce conseil adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024, tel que présenté au montant total de 17 700 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE BUDGET ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Aucune question.

5. FERMETURE DE LA SÉANCE

21-12-216

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour, sur proposition de madame Denise Thibault, le président lève la séance à 19 h 38.

En terminant, il transmet aux Neuvilleois et Neuvilleoises ses meilleurs vœux à l'occasion du temps des fêtes qui approche à grands pas. Il mentionne que les membres du conseil suivront avec intérêt les prochaines annonces et recommandations du gouvernement du Québec dans la gestion de la pandémie de la COVID-19, et mettront tout en œuvre pour sécuriser les installations publiques sur le territoire afin que l'ensemble de la population puisse profiter des belles journées hivernales à venir.

En signant le présent procès-verbal, monsieur Bernard Gaudreau, président et maire, reconnaît avoir signé l'ensemble des résolutions y figurant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bernard Gaudreau
Maire

Lisa Kennedy
Directrice générale et greffière